

### PREAMBULE

Ce projet est le fruit du travail et des réflexions de Anne Frézard et de Irina Andryushchenko-Basquin, à l'origine de la structure intitulée Wolf Project.

Anne Frézard est responsable d'exploitation du Parc Argonne Découverte (parc animalier et de loisirs ardennais), **capacitaire** notamment pour les loups et **Docteur en Biologie** de l'université de Tours. Son sujet de recherche était le bien-être des loups en captivité et sa thèse a été soutenue en 2002. Elle travaille en parc zoologique depuis 1999. Elle a été nommée à **l'ordre national du Mérite**, pour son travail accompli au Parc Argonne Découverte.

Irina Andryushchenko-Basquin est **psychologue, coach, zoothérapeute**, et présidente de l'association 4 Pattes Tendresse (la plus vieille association de France œuvrant en médiation animale). Elle a obtenu un diplôme en éthologie des canidés à l'ENVA en 2019, et a également suivi une formation zootechnie. Sa demande d'obtention du certificat de capacité sera déposée après l'ouverture du parc, une fois l'expérience requise accumulée. Irina Andryushchenko-Basquin a déjà effectué 4.5 mois de stage. Elle pourra prétendre au certificat après 2 mois d'expérience supplémentaire.

### CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'activité relève du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 2140 au titre de la nomenclature des ICPE.

Au vu du régime de l'autorisation sus visé, dans un premier temps, une demande d'examen au cas par cas a été réalisée conformément à l'article R 122-3 du code de l'environnement auprès de la MAAE (Mission d'Appui à l'Autorité Environnementale) de la DREAL, conduisant à une dispense d'évaluation environnementale (voir page XX).

### LE POURQUOI DU PROJET : UNE MEUTE, QUATRE OBJECTIFS

#### La reconexion à l'animal

Wolf Project a comme objectif de développer une connaissance approfondie du loup à travers la pédagogie adaptée aux adultes, fondée sur le principe d'appropriation de l'expérience vécue et de la projection. Une meute de loups en tant que modèle de travail d'équipe, de coopération, de communication efficace, de respect de la hiérarchie etc. donnera accès à la connaissance non seulement de l'espèce mais aussi de soi. Cet axe sera développé auprès des entreprises françaises et européennes.

Le sujet du loup, ce qu'il peut encore susciter comme crainte et questionnement, mérite une approche permettant d'un côté de préserver la tranquillité des animaux, et de l'autre avoir du temps d'échange avec les participants.

#### L'observation et le vécu à des fins thérapeutiques

La gestion du stress post-traumatique représente un vrai défi pour des métiers concernés par ce phénomène. Nous proposerons des partenariats à des structures militaires et des forces de l'ordre afin

de permettre aux personnes ayant vécu des traumatismes de guerres, des violences urbaines d'accéder à une nouvelle expérience, forte en émotions, structurée et structurante. Cette pratique, appelée Wolf Therapy, est répandue aux Etats-Unis et ses résultats sont prometteurs.

### **Une meute habituée à la présence humaine d'une façon positive, sans exposition à un stress important : un sujet d'étude du comportement**

L'élevage de loups dans ces conditions (fratrie et/ou cohorte d'animaux habitués aux humains), avec une faible présence humaine aux abords de l'enclos (présence organisée et contrôlée par des personnes familières), permettra un suivi scientifique de leur comportement. L'enclos sera muni de caméras et d'enregistreurs, ce qui permettra de filmer les individus, de jour comme de nuit.

Anne Frézard, éthologue de formation, participera au suivi du comportement, tant au niveau de la mise en place de protocoles de recherche qu'au niveau du traitement statistique des données.

### **Bien-être et conservation**

Quant au respect du bien-être des animaux sauvages en captivité, nous avons choisi, en tant que sous-espèce, le loup arctique, qui **tolère bien la présence humaine**. Cette espèce est très présente dans les parcs zoologiques, bien adaptée au niveau climatique, bien que non présente dans le milieu naturel.

**Dans de bonnes conditions d'élevage, et lorsque le public respecte les animaux, le mal-être occasionné par la captivité est nul.** La démonstration des comportements est facilitée, naturelle et donc pertinente par rapport aux objectifs cités plus haut. L'absence des visiteurs tous les jours de la semaine permettra aux animaux de vivre en meute le plus naturellement possible tout en étant familiarisés aux humains via les **protocoles de renforcement positif** du même ordre que ceux mis en place en entraînement médical. Les séminaires qui se dérouleront de mars à octobre vont enrichir le milieu, générer du temps de vigilance et de l'attention, sans créer des comportements d'évitement et de saturation.

Ce nouveau type de parc permettra de poser un nouveau regard sur le rôle des animaux sauvages en captivité et la structuration de travail avec le public concerné. Les recettes perçues par les activités de Wolf Project permettront de **financer, à la hauteur de 10% des bénéfiques, des actions de sauvetages de grands prédateurs européens** (loup, lynx, ours), ce qui permettra de participer à la mission de sauvegarde de la faune sauvage. Les missions de conservation font partie intrinsèque du projet. Les grands prédateurs européens seront notre champ d'action principal (loups, ours, lynx). Nous pourrons ainsi participer financièrement à des actions de conservation in situ, ou à des actions de sauvetage d'individus vivant en captivité dans de mauvaises conditions (saisies des animaux détenus illégalement, cirques...)

L'activité de Wolf Project est prévue pour 15 ans maximum (l'espérance de vie du loup en captivité). Aucune reproduction de nos loups n'aura lieu. Au départ naturel du dernier loup, la structure sera démontée et l'environnement remis en état le plus proche de celui d'origine.

## **LOCALISATION**

Anne Frézard est propriétaire du site d'implantation. Cette propriété répond à tous les besoins de la structure.

La propriété est suffisamment petite pour être **facilement sécurisée** et suffisamment grande pour concevoir un **enclos répondant aux besoins des animaux**.

Les arbres de la partie forestière ne sont pas grands, ce qui permet de **concevoir un enclos qui ne souffrira pas de destruction de clôtures en cas de chute de branches et/ou d'arbres lors d'intempéries**. Il y a deux espaces d'habitation ce qui permet la création d'un logement de fonction. **Il y aura donc une présence permanente sur site pour assurer la sécurité des lieux de jour comme de nuit**. Des caméras de surveillance situées en périphérie de l'enclos complèteront la surveillance directe.

La propriété, est située dans un contexte naturel authentique et pour autant proche de Paris, ce qui est un atout majeur si l'on souhaite accueillir des entreprises de région parisienne, dans le cadre des séminaires.

## SECURISATION DES LIEUX

Il y a deux espaces d'habitation ce qui permet la création d'un logement de fonction. Il y aura donc 24h/24 une ou des personnes sur site pour assurer la sécurité des lieux de jour comme de nuit (conformément à l'article 3 de l'arrêté du 25 mars 2004).

Des caméras de surveillance munies de détecteur de mouvement situées en périphérie de l'enclos, compléteront la surveillance directe.

**Cela sécurise de ce fait les installations et les animaux en permettant notamment un contrôle et une intervention rapide si nécessaire en cas d'intempéries ou d'intrusion.**

Anne Frézard, responsable principale et capacitaire habitera sur place, tout comme Irina Andryushchenko-Basquin. Anne Frézard sera remplacée par Irina Andryushchenko-Basquin en cas d'absence. Les procédures seront données par Anne Frézard afin de prévenir les risques de dysfonctionnement en cas d'absence. Irina Andryushchenko-Basquin deviendra capacitaire dès qu'elle aura acquis l'expérience nécessaire (il lui reste à réaliser 1.5 mois de stage) Des caméras de surveillance situées en périphérie de l'enclos compléteront la surveillance directe.

## IMPACT ET MESURES ASSOCIEES

On peut identifier deux niveaux d'impact environnemental par rapport au projet. L'étude d'incidence faune/flore réalisée par le bureau d'études Ecogee est présentée en annexe.

- **Evacuation de déchets** placés dans une zone de la parcelle forestière par un tiers inconnu.

Il s'agit essentiellement de grillages pour volières à petits gibiers, électroménagers, tôles, et objets de la vie quotidienne, représentant plusieurs m<sup>3</sup>.

- **Construction de l'enclos des loups et leur élevage**

L'enceinte de l'enclos des loups sera infranchissable par des petits et grands mammifères ne pouvant grimper le long du grillage. L'enclos ne sera par contre pas imperméable pour les petits mammifères susceptibles de grimper ainsi que pour les oiseaux et les chiroptères.

La zone envisagée pour l'implantation (4200 m<sup>2</sup>) ne comprend pas de gîte au sol et les arbres qui seront présents dans l'ensemble sont de très faible envergure et donc inaptes pour servir de gîte.

Notre expérience montre que la présence du loup captif n'impacte pas l'occupation de l'espace par les ongulés vivant à proximité de l'enclos. C'est le cas notamment au Parc Argonne Découverte. C'était le cas aussi au parc de Sainte Croix, où un des enclos des loups était conçu dans l'enclos des cervidés.

Les expériences sur ce sujet de Mme Eve Wespy, et M Anthony Kohler, tous les deux capacitaires dans des parcs exploités en zones rurales sont présentées dans la partie 7 de dossier.

Le point de vue de Michel Hénault, biologiste québécois est aussi présenté dans cette même partie.

En synthèse de ces éléments, nous pouvons conclure que l'impact de la présence de loups captifs sur les populations de gibiers sera nulle.

- **Coupes d'arbres**

Il n'y a pas de défrichage à réaliser étant donné que seul le périmètre de l'enclos des loups est concerné par un léger déboisement. La vocation forestière est conservée. Le lieu d'implantation de l'enclos a été défini pour limiter la coupe d'arbres. Le diamètre de ceux malgré tout placés sur le tracé de la clôture auront un diamètre inférieur à 15 cm. La mise en place des clôtures nécessite avant tout un débroussaillage. Des sites potentiels pour l'implantation de la mare (20 m<sup>2</sup>) ne nécessitant pas de coupes d'arbres sont nombreux. Quelle que soit la date à laquelle l'autorisation d'ouverture sera délivrée, la coupe aura lieu entre novembre et février.

Il est à noter qu'une enceinte grillagée (conforme à l'article 2 de l'arrêté du 25 mars 2004) a été réalisée autour de la parcelle, suite à l'accord obtenu auprès du service instructeur.

Cette enceinte, de 1.80m de haut, a été réalisée en ursus lourd (diamètre 2.5 mm, mailles progressives). Elle empêchera l'évasion des loups si jamais lors enclos principal venait à être détruit.

Ce grillage permet aussi d'interdire aux personnes de circuler sur la propriété sans autorisation.

Il permet, en revanche, le passage de petits mammifères, notamment des espèces protégées comme les hérissons ou les écureuils.

Les arbres pouvant servir de gîte pour chiroptères ont été conservés, tout comme les sujets volumineux situés le long de la route.

Une intégration paysagère sera mise en place le long de la route pour diminuer au maximum l'impact visuel de la clôture. Il s'agira de plantations d'arbustes de type cornouillers, églantiers, fusains, noisetiers, charmes, aubépine, genets.

**Tableau récapitulatif des mesures ERC**

Type de travaux	Evitement	Réduction	Compensation
Coupe d'arbres	Rechercher, repérer et marquer tous les arbres d'intérêt écologique, susceptibles en particulier d'abriter des espèces protégées (Chiroptères, Oiseaux cavicoles, Insectes xylophages...). Ces arbres seront évités à l'occasion de la Mise en place de la clôture. Coupe des arbres et arbustes situés à l'emplacement de la future clôture réalisée en dehors de la période de nidification (du 15 mars au 31 juillet). À noter cependant qu'aucun nid, ni trou de pic n'a été observé dans ce secteur.	Coupe limitée au linéaire des clôtures nouvellement installées : 260 m linéaires pour le périmètre de l'enceinte et l'enclos.	Installation de nichoirs
Pose de clôtures	La parcelle de l'enclos ne comprend pas de gîtes, les rares gros arbres sont conservés	Passage pour les espèces protégées toujours possible	
Evacuation de déchets	Enlèvements des dépôts de déchets, potentiellement occupés par des Reptiles, pendant entre le 15 mars et le 15 octobre		Installation de gîte pour reptiles (trous de 1m <sup>3</sup> remplis de terre, fumier, feuilles mortes, pierres et branches)

## RESULTATS DES ETUDES HYDROGEOLOGIQUES ET COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS A LA LOI SUR L'EAU

Deux études réalisées par le bureau d'études Anteagroup ont été réalisées. Il s'agit d'une étude hydrogéologique, avec caractérisation du forage d'alimentation en eau et d'une étude portant sur la loi sur l'eau et un complément d'information concernant le forage.

Ces études sont présentées en annexe.

La pompe actuelle d'une capacité de 3m<sup>3</sup>/h permet une exploitation correcte du forage. La ressource en eau semble suffisante par rapport aux besoins

Aucune incidence d'est à prévoir sur les ouvrages ni sur le plan d'eau situé à proximité.

Les préconisations sont les suivantes :

- Nettoyer les installations
- Mettre en place des mesures de protection de la tête du forage
- Traiter l'eau avant utilisation (changer les filtres en place)
- Réaliser une analyse d'eau au robinet.

Le complément d'étude conclut sur le fait que l'incidence est négligeable en phase chantier.

Il y a des incidences mineures en phase opérationnelle : il faudra veiller à aménager le terrain pour éviter le ruissellement des eaux de lavage de l'enclos et des effluents produits par l'élevage des animaux.

Il est à noter qu'un enclos à loups n'est pas nettoyé à l'eau. Seules les déjections et les restes alimentaires sont enlevés.